



# DÉMOLITION PARTIELLE DE LA BATISSE « Vitalis »

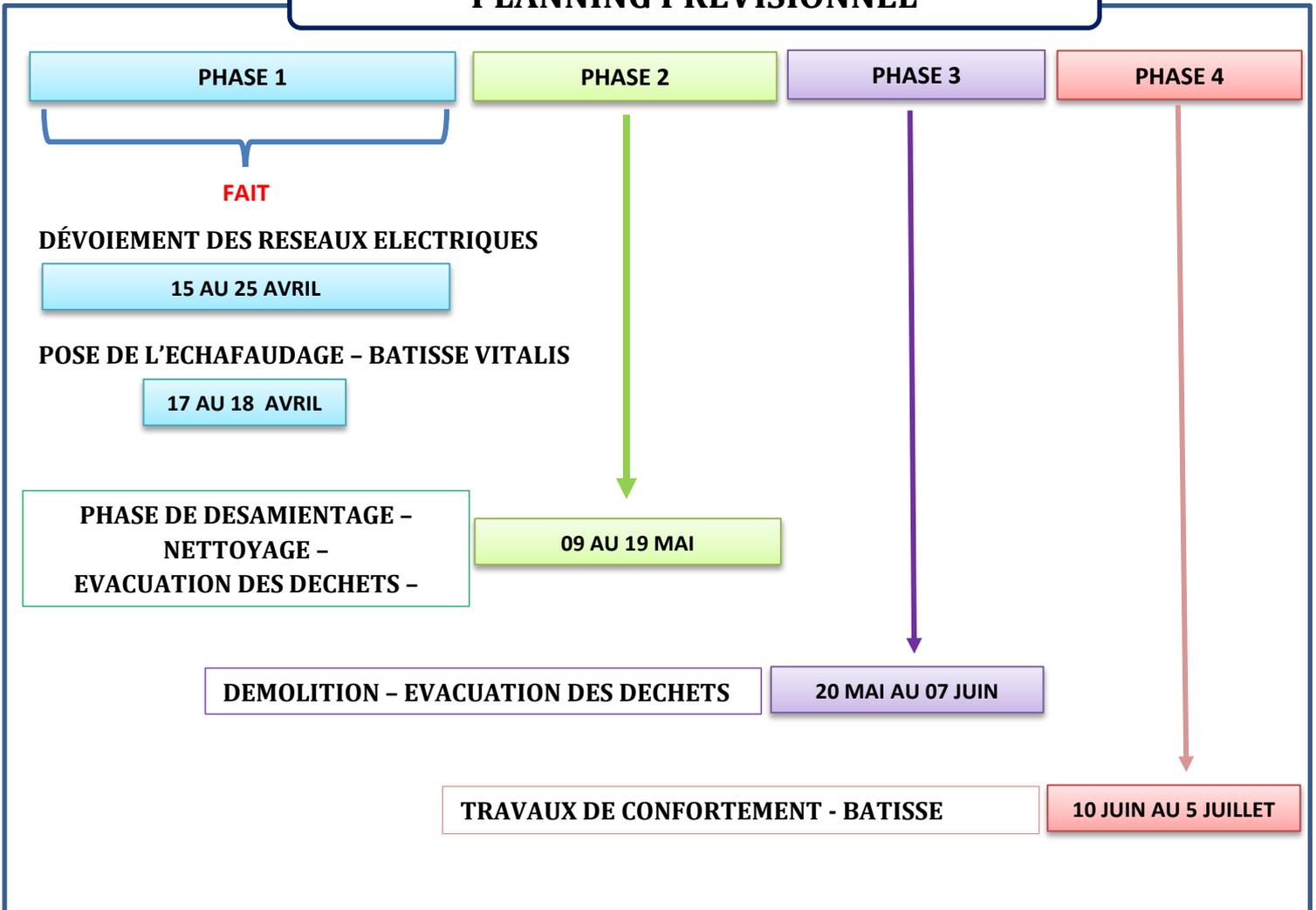
(Ancien bar du cours)

Pôle Réglementation  
& Services aux  
Citoyens  
☎ 04.42.65.65.00

**Durée estimée - 5 à 7 semaines**  
Période : Du 9 MAI au 05 Juillet 2019

Edité le 24 Avril 2019

## PLANNING PRÉVISIONNEL



## DEMOLITION PARTIELLE DE LA BATISSE



Document édité par la commune de Fuveau.  
Pour toutes questions : [infotravaux@mairie-fuveau.com](mailto:infotravaux@mairie-fuveau.com)



## LA CIRCULATION DES PIÉTONS



### HORAIRES DE FERMETURE & DE CIRCULATION DES PIÉTONS

#### DU LUNDI AU VENDREDI

6H30 → 8H00

8H00 → 9H00

9H30 → 11H30

11H30 → 13H30

13H30 → 16H00

16H00 → JUSQU'AU LENDEMAIN

Quelles sont les phases concernées ?

PHASE 1

**FAIT**

PHASE 2

PHASE 3

## LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DES VÉHICULES

Démolition toiture et travaux de désamiantage



Quelles sont les phases concernées ?

PHASE 1

**FAIT**

PHASE 2

Circulation Interdite sur la Rue Sainte Victoire depuis la Rue RONDET.

Réouverture en soirée de la circulation  
Echafaudage monté en « pont », Rue Sainte victoire côté cours LEYDET

**Hauteur limitée à 4,20 mètres.**

**Passage secours conservé.**

Démolition partielle de la Bâtisse Vitalis



Quelles sont les phases concernées ?

PHASE 3

PHASE 4

**ZONE SECURISÉE, FERMÉE A LA CIRCULATION**

Circulation Interdite sur la Rue Sainte Victoire depuis la Rue RONDET. Stationnement interdit sur la totalité du parking.

**Réouverture en soirée de la circulation et du stationnement.**

**Concernant la circulation des véhicules de chantier, un alternat manuel depuis la rue sainte Victoire, en voie montante, par des hommes de manœuvre est organisé. Le sens de circulation des usagers reste conservé ! Pas de passage de véhicules de chantier en circulation dans le village**

*Les déviations et plans de circulation, sont susceptibles de modifications compte tenu de l'évolution du chantier.*